

Aux assises du Bas-Rhin, 18 ans de réclusion pour le père de famille incestueux

Par A.B. - 04 juil. 2018 à 10:04 | mis à jour le 04 juil. 2018 à 22:37 - Temps de lecture : 1 min

Un homme âgé de 43 ans a été condamné mardi soir à 18 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises du Bas-Rhin, peine assortie d'une période de sûreté des deux tiers.

A l'issue d'un procès de deux jours, le quadragénaire, jusqu'ici inconnu de la justice, a été reconnu coupable de multiples viols et agressions sexuelles à l'encontre de ses trois filles, entre 2011 et 2015. La benjamine n'avait que 3 ans lorsqu'elle a été contrainte à lui pratiquer des fellations. L'aînée a été abusée durant plusieurs années, de l'âge de 8 ans à ses 12 ans. L'homme passait généralement à l'acte quand la mère était absente du domicile.

Les juges et les jurés ont également prononcé un suivi sociojudiciaire pendant cinq ans, ainsi qu'une interdiction définitive d'exercer toute activité professionnelle ou bénévole impliquant un contact avec des mineurs.

A lire aussi

- **Le mari acquitté**

Strasbourg Ville

A la Une



À LIRE AUSSI

GUM Voyage Trousse Junior